

Tout comprendre sur la demi-pension au Collège Guy de Maupassant

mi-JUIN à fin JUILLET

† Inscription C'midy

Inscription à la cantine pour l'année scolaire à venir



<http://www.clg-maupassant-houilles.ac-versailles.fr/spip.php?article114>

- Fournir un justificatif de revenus pour déterminer le tarif du repas
- Choisir les jours de demi-pension :

* Sélectionnez les jours de fréquentation à la restauration scolaire de votre enfant, vous pourrez les modifier à la rentrée dès réception de l'emploi du temps :

Lundi
 Mardi
 Mercredi
 Jeudi
 Vendredi

A noter : pas de 1/2 pension le mercredi.



Ce choix du nombre de jours de demi-pension va être la base de votre facturation future : c'est ce qu'on appelle le « FORFAIT » de 1, 2, 3 ou 4 jours de demi-pension par semaine.



SEPTEMBRE

† Autorisation de sortie du collège le midi

Indépendamment des inscriptions faites sur C'midy, le collège demande de retourner signé le papier distribué aux élèves pour savoir, de manière générale :

- quels jours l'élève va manger à la cantine, pour ne pas le laisser sortir le midi : tampon **rouge DP** (Demi-Pensionnaire) sur l'emploi du temps
- quels jours l'élève va manger chez lui pour le laisser sortir le midi : tampon **vert EXT** (Externe)



	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
8h00		EDUCATION MUSICALE M. COENE 107		MATHÉMATIQUES M. BYRANCE 103	FRANÇAIS Mme NOSBAUM, 202
8h55	PHYSIQUE-CHIMIE Mme KALEY 07 SC.PHY 001	ANGLAIS LV1 M. DANION, 211		SCIENCE(S) VIE & TERRE Mme BEGRAND 03 SVT 001	FRANÇAIS Mme NOSBAUM, 202
10h05		FRANÇAIS Mme NOSBAUM, 202	FRANÇAIS Mme NOSBAUM, 202	ANGLAIS LV1 M. DANION, 211	
11h00	ED. PHYSIQUE & SPORT M. BROUSSE	ESPAÑOL LV2 Mme PONTUS-MERCIER 206	MATHÉMATIQUES M. BYRANCE 103	HISTOIRE GÉOGRAPHIE Mme LAMAZOU 106	MATHÉMATIQUES M. BYRANCE 103
11h55					
12h30					
13h30	HISTOIRE-GÉOGRAPHIE Mme LAMAZOU 106	MATHÉMATIQUES M. BYRANCE 103		ARTS PLASTIQUES Mme ACCUANT 108	ESPAÑOL LV2 Mme PONTUS-MERCIER 206
14h25	ANGLAIS LV1 M. DANION, 211	PHYSIQUE-CHIMIE Mme KALEY 07 SC.PHY 001		FRANÇAIS Mme NOSBAUM, 202	HISTOIRE-GÉOGRAPHIE Mme LAMAZOU 106
15h20					

EN COURS D'ANNÉE SCOLAIRE

† Annuler une réservation ou Réserver



Sur l'application **so-happy** ou sur le site de c'midy : <https://www.so-happy.fr/sign-in>

Vous pouvez inscrire/désinscrire votre enfant pour les repas. Par défaut, votre enfant est inscrit selon les jours mentionnés lors de l'inscription en juin-juillet. Jusqu'à 72h avant le repas, vous pouvez modifier ces réservations.



Si vous le désinscrivez et que le tampon sur son carnet est rouge, pensez à remplir une demande d'autorisation d'absence à la 1/2 pension pour permettre à votre enfant de sortir ce midi-là !
A faire valider par la vie scolaire

AUTORISATION ABSENCE 1/2 PENSION N°	DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE À LA 1/2 PENSION N°
Le _____	Je demande que mon fils, ma fille : _____ Classe _____
Autorisé <input type="checkbox"/> Non autorisé <input type="checkbox"/>	soit autorisé(e) à ne pas manger à la 1/2 pension le : _____
à sortir à : _____ h	et à sortir à : _____ h déchargeant par la présente l'établissement de toute responsabilité
Motif : _____	Motif : _____
Signature Vie Scolaire,	Signature Représentant(s) légal(aux),
	N° carte _____

Comprendre sa facture

En début de mois, vous recevez la facture du mois en cours (exemple du mois de novembre).

Vous êtes facturé des jours du mois de novembre où il y a cours, et pour lesquels vous avez inscrit votre enfant en juin-juillet : si votre enfant est inscrit pour le forfait « lundi, mardi, jeudi », vous êtes facturé de tous les lundi, mardi, jeudi du mois, que vous ayez maintenu la réservation ou que vous l'ayez annulée :

● Repas Prévision **13**

Novembre												
lun.	mar.	jeu.	lun.	mar.	jeu.	lun.	mar.	jeu.	lun.	mar.	jeu.	lun.
02	03	05	09	10	12	16	17	19	23	24	26	30
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

Et on vous facture la régularisation du mois précédent (mois d'octobre) :

- facturation des **repas réservés en plus** par rapport aux forfaits (par ex, un vendredi),

● Repas ajouté(s) *Différence consommation période : Octobre 2020* **1**

Octobre	
ven.	
16	
1	

- remboursement des **repas annulés** (par ex, les jeudi) :

● Repas annulé(s) *Différence consommation période : Octobre 2020* **3**

Octobre		
jeu.	jeu.	jeu.
01	08	15
1	1	1

◇ Vous allez donc payer 11 repas =
13 repas pour novembre + 1 ajouté en octobre - 3 annulés en octobre

Adapter le forfait



Si vous vous apercevez que :

- chaque mois, vous payez un forfait (par ex : 3 jours) alors qu'en général votre enfant mange 1 jour par semaine (ce qui vous fait avancer de l'argent un mois, qui vous est remboursé le mois suivant) : adaptez votre forfait en écrivant à : facturation.fr@cmidy.fr

Ou en téléphonant au **01 30 85 99 90**

De plus, cela vous évitera de devoir penser à désinscrire systématiquement votre enfant pour les 2 jours non mangés !

- chaque mois, vous avez un rattrapage important (par ex, forfait de 1 jour mais votre enfant mange en général 3 jours), pensez à adapter votre forfait également.

Pensez à informer le collège de toute modification importante du régime de demi-pension de votre enfant, pour revoir les tampons mis sur son carnet !



Pour comprendre - payer sa facture :
Permanences C'midy au collège les mardis de 8h à 10h.
Prendre rendez-vous en appelant le collège (01 61 04 32 60)